

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

OBJECTIFS

Le contrat de professionnalisation est un contrat conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est l'acquisition d'une qualification professionnelle (Diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'Etat ou une branche professionnelle.

PUBLIC

Les jeunes de 16 à 25 ans, les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, les bénéficiaires de certaines allocations (RSA, ASS, AAH) et d'un contrat CUI.

Tout employeur du secteur marchand assujéti au financement de la formation professionnelle. L'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation

TYPE DE CONTRAT

CDI ou CDD d'une durée de 6 à 12 mois (extensible à 24 mois) alternant activité professionnelle et périodes de formation.

RÉMUNÉRATIONS

Salaire brut en % du SMIC, sauf dispositions conventionnelles ou contractuelles

Age	Niveau de formation ou de qualification avant le contrat de professionnalisation	
	Inférieur au BAC Professionnel	Égal ou supérieur au BAC Professionnel, titre ou diplôme à finalité professionnelle
16 à 20 ans	Au moins 55 % du SMIC	Au moins 65 % du SMIC
21 à 25 ans	Au moins 70 % du SMIC	Au moins 80 % du SMIC
26 ans et plus	Au moins le SMIC ou 85 % de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire	Au moins le SMIC ou 85 % de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire

L'APPRENANT DOIT

- Effectuer le travail qui lui est confié par l'employeur
- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et du centre de formation
- Suivre avec assiduité les enseignements prévus dans le contrat de formation
- Se présenter à l'examen prévu

L'ENTREPRISE DOIT

- Transmettre la formation professionnelle conforme au métier visé
- S'assurer de la présence de l'apprenant en centre de formation.
- Verser un salaire correspondant aux minima légaux
- Pour saisir en ligne le contrat www.alternance.emploi.gouv.fr

CONTACTS

Service Formation Continue et Alternance

Bât Z- 1^{er} étage

Av Paul Alduy – PERPIGNAN

04.30.19.81.41

alternance@univ-perp.fr



SERVICE
FORMATION
CONTINUE
ALTERNANCE



L'ENGAGEMENT QUALITÉ

2019 | 2021

(*) Les aides indiquées peuvent être modifiées à tout moment par les pouvoirs publics.